

CERTIFICATION

# Additif n°3 au Référentiel de certification NF384 :



DALLES ALVÉOLÉES  
EN BÉTON ARMÉ ET EN  
BÉTON PRÉCONTRAIT

## Dalles alvéolées en béton armé et en béton précontraint



N° d'identification : NF384

N° de révision : 04

Date de mise en application : 19 septembre 2019

CENTRE SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE DU BATIMENT – ORGANISME CERTIFICATEUR  
84 avenue Jean Jaurès – Champs-sur-Marne – 77447 Marne-la-Vallée Cedex 2  
Tél. (33) 01 64 68 82 82 – Fax (33) 01 64 68 89 94 – www.cstb.fr  
MARNE-LA-VALLÉE / PARIS / GRENOBLE / NANTES / SOPHIA-ANTIPOLIS

**CSTB**  
le futur en construction

**Additif n°3 au Référentiel de certification NF384 – Dalles alvéolées en béton armé et en béton précontraint**



Le présent additif au référentiel de certification a été soumis à la validation de la Direction Technique du CSTB. Il a été approuvé par le Directeur Général d'AFNOR Certification en date du 19 septembre 2019 pour acceptation dans le système de certification NF.

Le présent additif regroupe de nouvelles dispositions applicables au référentiel de certification NF384 – Dalles alvéolées en béton armé et en béton précontraint révision n°4.

**MODIFICATIONS APORTEES PAR L'ADDITIF N°3 AU REFERENTIEL DE CERTIFICATION NF384 - DALLES ALVEOLEES EN BETON ARME ET EN BETON PRECONTRAIT**

<b>Partie modifiée</b>	<b>Nature de la modification effectuée</b>
§4.2 Organismes d'audit	Mise à jour des organismes d'audits sous-traitants

## Partie 4

### Les intervenants

Les organismes intervenant au cours de la procédure d'accord du droit d'usage de la marque NF et de la surveillance des produits certifiés sont précisés ci-après.

#### 4.1 L'organisme certificateur

AFNOR est propriétaire de la marque NF et en a concédé à AFNOR Certification une licence d'exploitation exclusive. AFNOR Certification gère et anime le système de certification NF, qui définit notamment les règles de gouvernances et les modalités de fonctionnement de la marque NF.

Conformément aux Règles Générales de la marque NF, AFNOR Certification confie l'exercice des diverses fonctions nécessaires à la gestion de la présente application de la marque NF à l'organisme suivant, dit organisme mandaté :

**Centre Scientifique et Technique du Bâtiment (CSTB)**

Direction **Sécurité, Structure et Feu**

Division **SMP**

84, avenue Jean Jaurès

Champs sur Marne

F-77447 Marne La Vallée Cedex 2

☎ : 01 64 68 83 78

<http://evaluation.cstb.fr/>

Le CSTB est responsable vis-à-vis d'AFNOR Certification des opérations qui lui sont confiées et qui font l'objet d'un contrat.

#### 4.2 Organismes d'audit

Les fonctions d'audit de l'unité de fabrication, et éventuellement sur les lieux d'utilisation, sont assurées par l'organisme suivant, dit organisme d'audit :

**Centre Scientifique et Technique du Bâtiment (CSTB)**

Direction **Sécurité, Structure et Feu**

Division **SMP**

84, avenue Jean Jaurès

Champs sur Marne

F-77447 Marne La Vallée Cedex 2

☎ : 01 64 68 83 78

<http://evaluation.cstb.fr/>

Les auditeurs ont droit de regard chez tout demandeur ou titulaire dans le cadre de leur mission.

Dans le cadre d'un contrat de sous-traitance que le CSTB a établi avec eux, les organismes suivants peuvent effectuer les audits, à la demande du CSTB.

**ORGANISMES D'AUDITS SOUS-TRAITANTS :**

**Centre d'Etudes et de Recherches de l'Industrie du Béton (CERIB)**

Direction Qualité Sécurité Environnement

1 rue des longs Réages CS 10010

28233 EPERNON CEDEX - FRANCE

☎ : + 33 (0) 2 37 18 48 00

[www.cerib.com](http://www.cerib.com)

**QIOS**

103, rue La Fayette

75010 Paris

☎ : + 33 (0) 1 42 34 53 21

### 4.3 Organismes d'essais

Lorsque les contrôles effectués, dans le cadre de l'usage de la marque NF, comportent des essais sur des produits, ceux-ci sont réalisés à la demande du CSTB par le laboratoire suivant, dit laboratoire de la marque :

**Centre Scientifique et Technique du Bâtiment (CSTB)**

Direction Sécurité, Structure et Feu

Division **SMP**

84, avenue Jean Jaurès

Champs sur Marne

F-77447 Marne La Vallée Cedex 2

☎ : 01 64 68 83 78

<http://evaluation.cstb.fr/>

Dans le cadre d'un contrat de sous-traitance que le CSTB a établi avec lui, le laboratoire suivant peut effectuer les essais, à la demande du CSTB.

**LABORATOIRES D'ESSAIS SOUS-TRAITANTS :**

**Centre d'Etudes et de Recherches de l'Industrie du Béton (CERIB)**

Direction Qualité Sécurité Environnement

1 rue des longs Réages CS 10010

28233 EPERNON CEDEX - FRANCE

☎ : 02 37 18 48 00

[www.cerib.com](http://www.cerib.com)

#### **4.4 Sous-traitance**

Les différentes fonctions décrites dans les paragraphes 4.2 et 4.3 pourront être réalisées, après avis éventuel du Comité Particulier, par d'autres organismes d'audit ou laboratoires reconnus avec lesquels le CSTB aura établi un contrat de sous-traitance.